



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél : 04 75 22 29 44
pascal.albert@paysdiois.fr

Madame le Maire
Mairie
Le Village
26150 ROMEYER

Die, le 19/12/2024

**Objet : Dossier de Modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU de la commune**

Madame le Maire,

Suite à nos échanges et vos travaux avec les services de la Communauté des Communes du Diois et la Direction Départementale des Territoires de la Drôme, vous m'avez saisi par courrier courant décembre 2024 afin de lancer officiellement la procédure de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit de votre PLU communal.

Nous vous transmettons un exemplaire du dossier complet que vous avez travaillé et validé. Nous saisissons les personnes publiques associées ainsi que l'autorité environnementale dans le cadre d'une évaluation environnementale cas par cas. Ces instances auront 2 mois à compter de la réception du dossier pour faire part de leurs avis respectifs.

A ce stade, il est estimé que le dossier ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Si la MRAe en décidait autrement, nous aviserons sur la suite à donner à ce dossier.

Il convient dès à présent de procéder à l'affichage en Mairie de **l'arrêté N° 2024/272** portant lancement de cette procédure. A l'issue d'une période d'affichage d'un mois, je vous saurai gré de nous transmettre un certificat d'affichage afférent (voir projet joint).

Nous réaliserons les formalités connexes à cette procédure. Nous reviendrons vers vous courant janvier afin de convenir des modalités de collaboration pour l'organisation de la gestion de la mise à disposition du dossier auprès du public après réception des avis des PPA et de l'autorité environnementale. La mise à disposition du dossier auprès du public pourrait se dérouler courant mars 2025.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Alain MATHERON
Président



PJ :
Dossier complet
Projet de certificat d'affichage
Copie des courriers portant saisine des personnes publiques associées

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEFÈRE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOT
CHARENS
CHATHILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIÈRE
JONCHÈRES
LA-BATIE-DÈS-FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAIL-D'AIX
LES-PRÉS
LESCHÈS-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PIERRES-LE-SEC
PÔNET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYULS
PRADÈRE
RECOUBEAU-JARSAU
ROCHE-DURCHAT
ROMEYER
ROTIER
SAINT-ROMAN
SOLAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVET
VALDRÔME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

MRAe
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle autorité environnementale
5 place Jules Ferry
69 453 Lyon Cedex 06

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer
Saisine Cas par Cas Ad Hoc

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer dans le cadre d'une saisine Cas par Cas Ad Hoc.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Restant dans l'attente de votre avis.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Alain MATHERON

Pays Diois
Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIFRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATHLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTIAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDRE-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVET
VAL-DROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Madame la Sous Préfète
Sous-Préfecture
Place de la République
26150 DIE

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Madame la Sous Préfète,

J'ai l'honneur de vous informer du projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Sous Préfète, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Alain MATHERON

Pays Diois
Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

Copie à :
Mme le Maire de Romeyer

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDF-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANCE
JONCHÈRES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTLAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHET-OURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOIVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Préfet
Secrétariat de la CDPENAF de la
Drome
4 place LAENNEC
26000 VALENCE

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer à soumettre à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Alain MATHERON

**Pays
Diois**
Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BFAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA-BATIE-DES-FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL-D'AIX
LES-PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
SIB-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

CRPF
145 av. Georges Brassens,
CS30418
26504 BOURG LES VALENCE
Cedex

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON

Pays Diois
Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDF-EN-DIOIS
BOUIÇ
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATHILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTLAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADÈLLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAZZI
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur VAUDELIN
INAO – Délégation Sud Est
Site de Valence
17 rue Joseph MARIE JACQUARD
ZI des Aureats
26000 VALENCE

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON



PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUT
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
SIE-CROIX
VACHERÈS-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VAIDRUM
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Directeur
DDT De la Drome
4 place LAENNEC
26000 VALENCE

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SE
PONEI-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOCAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
SIE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROMF
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Président
Chambre d'Agriculture de la Drôme
95 avenue Georges Brassens
CS 3418
26054 BOURG LES VALENCE Cedex

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON

Pays Diois
Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATELON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA-BATHIE-DES-FONTS
LA-MOITE-CHALANCON
LAVAL-D'AIX
LES-PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-VA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMABIE-EN-DIOIS
PENNIS-LE-SEI
PONTET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
ST-FROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Président
Chambre de commerce et de
l'Industrie
52-74, rue Barthélemy-de-Laffemas
BP 1023
26010 VALENCE Cedex

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON

Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA-BATIE-DES-FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL-D'AIX
LES-PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADILLI
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHETGURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Président
Chambres de métiers et de
l'artisanat
Clos des Tanneurs
Avenue Adolphe Figuet
26100 ROMANS SUR ISERE

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-EN-CROIX-AVAUT
MARGINAC
MENGON
MUSCON
MONTAUB-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
POMET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYDES
PRADILLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHETOURCHIAT
ROMCYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDRÔME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Président
Parc Naturel Régional du Vercors
Maison du Parc
255, chemin des Fusillés
38250 LANS EN VERCORS

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LEVCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUT
MADIGNAN
MENSIGNY
MUSIGNY
MONTMAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PERRINS-LE-SEC
PONTET-ST-AGBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOURDEAU-JANSAC
ROCHETOURCHAT
ROMEYER
ROTHER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
SIE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Madame la Présidente
Conseil Départemental de la Drôme
Hôtel du Département
26 avenue du Président Herriot
26026 VALENCE cedex 9

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Alain MATHERON



PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BFAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
SIE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Préfet
Préfecture de La Drôme
3 boulevard Vauban
26030 VALENCE Cedex 9

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Alain MATHERON

**Pays
Diois**
Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDF-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATHILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BÂTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRÉS
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADÈLLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMCYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOULAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
SIF-CROIX
VACHERÈS-EN-QUINT
VAL-MARAVÈL
VALDROMÈ
VOLVENT



aux Sources de la Drôme

Communauté des Communes du Diois

Service Urbanisme-Habitat
Albert Pascal
Tél fixe : 04 75 22 29 44
Tel portable : 06 20 09 57 28
pascal.albert@paysdiois.fr

Monsieur le Président
Conseil Régional Auvergne Rhône
Alpes
101 Cours Charlemagne
CS 20033
69269 LYON CEDEX 2

Die, le 19/12/2024

Objet :
Dossier de modification simplifiée N° 1
Du règlement écrit du PLU communal de Romeyer

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée N° 1 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romeyer.

Cette modification a pour objet de mettre à jour certaines dispositions générales et dispositions du règlement des zones A et N du PLU de Romeyer.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de vos éventuelles observations sur ce projet.

Le Maire de la commune ainsi que moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Alain MATHERON

Pays
Diois
Communauté des Communes du Diois

PJ :
Dossier complet

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BATTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-EN-FROID-HAUTE
MARNIGNAC
MENGION
MISCON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTAUR-EN-DIOIS
PENNES LE SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBLAU JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOJAIRE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE FROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT